



CORREZE

CHS du 28 mai 2020

Monsieur le Président,

Aujourd'hui nous nous réunissons pour discuter de la deuxième étape du PRA, et une fois de plus, selon la mauvaise habitude chère à cette direction, le dialogue social vient après que les chefs de service ont largement diffusé le contenu des documents qui nous sont soumis. Un dialogue social une fois de plus au dernier moment, qui ne laisse pas le temps d'adapter des plans, qui, même s'ils sont écrits au conditionnel, ont déjà force de loi...

Mais avant tout, FO-DGFIP 19 souhaite tirer un bilan de la première étape, bilan qui ne nous est proposé dans aucun des documents fournis.

Dans notre déclaration liminaire du 11 mai, nous citons M. Lemaire ministre de l'économie et des finances, qui, lors de l'audioconférence ministérielle du 5 mai, a d'emblée confirmé la pénurie de masques et son impossibilité d'en distribuer à tous les agents de son ministère, réservant son maigre stock aux enquêteurs de l'INSEE et aux agents de la DGCCRF. Nous pouvons constater que si M. Lemaire expliquait que les masques ne sont pas obligatoires car il n'y en a pas, c'est exactement la même chose ici, et que les règles censées assurer la protection des agents s'alignent toujours sur le moins-disant....

A la cité administrative de Tulle, les consignes données par la DDFiP étaient les suivantes : Masque obligatoire pour entrer, 4 personnes masquées maxi dans l'ascenseur, ou une seule non masquée. Pour le Conseil de Cité, c'était simplement masque préconisé...

Et puis, à la demande d'une autre administration, les règles ont été revues : Comme il faut perdre le moins de temps possible pour se mettre au boulot, nouvel alignement sur le moins-disant : C'est maintenant 3 personnes non masquées qui peuvent voyager ensemble dans l'ascenseur !!!!

De qui se moque-t-on ? Le niveau de sécurité devrait être le même pour tous les agents travaillant dans le même bâtiment, et FO-DGFIP en profite pour rappeler sa demande ancienne mais régulièrement répétée de la mise en place d'un CHS "cité" qui en cette période aurait démontré son utilité.

En effet, la situation à la cité administrative commence à ressembler à ce qu'elle était avant le confinement : Si on continue à entrer par le sous-sol, on voit de moins en moins de gens masqués !

Pour FO-DGFIP 19, cette situation est inadmissible, et des mesures strictes visant à assurer correctement la sécurité de tous dans les espaces communs auraient du être prises, et s'imposer à tous.

Nous l'avons plusieurs fois écrit et répété, la santé et la sécurité de nos collègues sont pour nous une priorité absolue,

FO-DGFIP 19 ne peut imaginer la sortie totale du confinement dans ces conditions, et l'arrivée

massive des usagers, se rajoutant à l'absence de respect des mesures de protection, nous semble un risque énorme pour la santé des agents de la DGFIP, même si, entre eux, ils respectent les gestes barrière et sont prudents.

Dans les plans proposés il y a beaucoup de choses que nous ne comprenons pas bien : dans la mesure où la réception sur rendez-vous demeure pour l'instant la règle, pourquoi prévoir de remplir à nouveau les halls ? Pourquoi prévoir une douzaine de personnes dans le hall du CFIP de Brive alors qu'il n'y a pas autant de box de réception ? Pourquoi en prévoir 10 à la cité alors que seulement 3 bureaux sont prévus pour assurer les rendez-vous ?

Et quelle situation pour les agents d'accueil de la Cité administrative, qui auront à gérer à la fois, le renvoi des usagers n'ayant pas rendez-vous, la gestion de ceux ayant rendez-vous, le rappel des règles de sécurité, et la gestion du standard ???? Si une embauche d'auxiliaire n'est pas prévue par le préfet, leur situation sera vite intenable !

Et dans les postes où il faudra refermer derrière chaque usager, un agent sera-t-il dévolu au rôle de groom ?

Là non plus, nous ne comprenons pas bien : Si le rendez-vous reste la règle pour la grande majorité des services, pourquoi évoquer cette possibilité de rendez-vous pour les trésoreries sans en faire la règle ?

Cela veut-il dire que si pour les services recevant peu, ou pas, de public, on cherche à limiter au maximum les contacts, on en revient directement, pour les seuls services qui reçoivent en permanence, de façon quasi-continue sur la journée à la même configuration qu'avant, comme si les collègues des caisses des trésoreries ne couraient aucun risque, en ayant des face à face pendant toute la plage d'ouverture ? Y aurait-il deux poids deux mesures face au COVID ? Des agents des services à protéger, et des agents de guichet dont on imagine qu'ils peuvent résister à tout ? Nous ne trouvons dans le document aucune trace de mesures destinées à limiter l'affluence aux guichets. Si encaisser quelques euros en numéraire était il y a peu la mission à abattre, il semble qu'en ces temps de crise sanitaire, notre administration en fasse l'axe essentiel de la reprise d'activité !

Et pour en revenir à l'accueil de la cité administrative, si la caisse est ouverte dans le hall d'entrée, nous verrons des redevables vouloir à tout prix s'adresser à la caisse pour être reçus par un autre service, s'énerver, crier, voire plus..; Au risque sanitaire pourrait venir s'ajouter le risque d'agression !

Ce sont autant de sujets qui nous interpellent, sur lesquels nous souhaitons avoir des réponses précises.

Nous souhaitons aussi pouvoir nous exprimer sur ce sujet de façon formalisée, comme il se doit dans une IRP, et vous demandons de procéder à un vote à la fin de la discussion.